

CHAMPAGNE-ARDENNE
Division de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection
2, rue Grenet Tellier
51038 CHALONS-en-CHAMPAGNE

Division de
Châlons-en-Champagne

N. Réf. : DSNR CHALONS en CHAMPAGNE N°520-2006

Châlons, le 14 septembre 2006

Monsieur le Directeur du Centre de Stockage de
l'Aube
BP 7
10200 SOULAINES DHUYS

OBJET : Inspection INS-2006-ANDCSA-0002- au Centre de l'Aube
"Incendie"

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n°63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, une inspection a eu lieu le 7 septembre 2006 sur le Centre de Stockage de l'Aube sur le thème « Incendie ».

A la suite des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection inopinée du 7 septembre 2006 avait pour objectif de vérifier les dispositions opérationnelles prises par l'exploitant pour prévenir les risques d'incendie et lutter contre un éventuel départ de feu.

Les inspecteurs ont tout d'abord vérifié, en salle, les modalités de gestion des matières inflammables sur le site, les programmes de maintenance des matériels concourant à la sectorisation des locaux et à la lutte contre l'incendie et le respect de la périodicité de réalisation des exercices incendie. Ils ont ensuite visité les installations, afin de vérifier les précautions prises pour entreposer les produits inflammables et limiter les charges calorifiques (huile, carton...). Ils ont enfin fait réaliser un exercice incendie en simulant un départ de feu dans le local des archives, contigu à la salle de commande de l'atelier de compactage des déchets.

Les inspecteurs ont noté une excellente organisation de l'exploitant sur l'ensemble de ces points. Ils ont, en particulier, apprécié la compétence des agents d'intervention lors de l'exercice de mise en situation.

A. Demandes d'actions correctives

Pas de demande d'actions correctives.

B. Compléments d'information

Pas de demande de complément d'information.

C. Observations

C1. La gestion de la charge calorifique dans les locaux 005 et 008 du bâtiment mécanique peut être améliorée (entreposer tous les pots de produits inflammables dans les armoires coupe-feu, évacuer les cartons vides...).

C2. La prochaine version des Règles générales d'exploitation du Centre devra contenir l'ensemble des essais périodiques relatifs au domaine « incendie » (vérification des portes coupe-feu, contrôle des poteaux incendie...).

✧

✧ ✧

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

SIGNE PAR : M. BABEL